

## Conseil Communal - Séance du 24/04/2023

Réponse aux interpellations de Mmes Diana NIKOLIC et Cécile FIRKET, de M. David AMBROSIO et de M. Jean-Claude MARCOURT

Objet: Fermeture du parking de la gare des Guillemins et situation des personnes sdf.

Les travaux de sécurisation du parking de la gare mettent à juste titre le projecteur sur les personnes qui s'y réfugient.

Mais c'est évidemment sur l'ensemble du territoire de notre Ville que les opérateurs du réseau liégeois d'aide aux personnes en détresse se préoccupent de la situation du sans-abrisme en gérant le projet urbact roof qui a permis de loger déjà plusieurs dizaines de personnes de manière durable.

Actuellement, on dénombre entre 10 et 25 personnes chaque matin au niveau de la gare auxquelles il faut ajouter les personnes en séjour illégal, dont le nombre varie fortement... parfois aucune et parfois une douzaine selon les jours

Les sans-abris de la gare présentent des profils divers (réfugiés non aidés par Fedasil, personnes sans-papiers n'ayant introduit aucune demande, toxicomanes, personnes souffrant de troubles de santé mentale, etc ... pour certains, les problématiques se superposent).

Plusieurs réunions de concertation se sont tenues avec la SNCB depuis l'annonce des travaux de sécurisation.

Une réunion est également prévue mercredi avec le Cabinet de la Ministre Christie MORREALE, avec laquelle je suis en contact pour discuter de ce dossier et trouver des solutions.

Après la réunion de mercredi nous envisagerons une réunion globale mais vous comprendrez qu'une réunion globale ne va pas concerner que la problématique de la gare des guillemins puisque la problématique est bien plus large.

Le Relais social, qui coordonne la lutte contre la grande précarité, n'a de cesse d'aller à la rencontre des usagers, cherchant pour chaque situation particulière une solution individuelle. Jusqu'ici, 4 personnes qui trouvaient refuge à la gare ont trouvé une issue positive avec le réseau (hospitalisation, maison de repos, logement). Le travail se poursuit avec celles et ceux qui sont demandeurs d'une aide.

Outre la question irrésolvable de la non-demande (en tout cas jusqu'à l'émergence hypothétique d'une forme de demande d'aide), quelles sont les difficultés ?

Le Président du CPAS a déjà fait état des difficultés rencontrées avec les candidats réfugiés non pris en charge par Fedasil pour cause de saturation de son réseau d'accueil, avec toute la problématique du code « No Show » et celle, en l'absence d'un plan de répartition, de l'attractivité des centres urbains pour ces réfugiés.

J'ai aussi lu dans la presse de ce week-end, les propos de la Directrice ad interim de Fedasil, qui considère comme perspective d'évolution de la crise de l'accueil le « fait de découpler l'aide matérielle de l'ordre de quitter le territoire ». C'est-à-dire que toutes les personnes qui recevraient un ordre de quitter le territoire se verraient couper toutes perspectives d'aide, même la plus précaire.

On retrouvera de la place dans les centres d'accueil, mais cela aggravera le nombre de personnes en situation précaire sur notre territoire.

J'ai interpellé à plusieurs reprises le Secrétariat d'Etat à l'Asile et à la Migration, et je ne suis pas le seul Bourgmestre à le faire, sur les carences de l'Etat fédéral en termes de prise en charge des candidats réfugiés, des candidats déboutés, des personnes en séjour irrégulier, carences qui reportent invariablement les réponses à apporter sur les villes et communes, qui ne sont pourtant pas compétentes.

Autre difficulté: le problème du sans-abrisme n'est malheureusement pas qu'un problème de logement. Nous faisons face à un public présentant des difficultés multiples (cumul de détresses : médicales, psychiatriques, sociales).

Et vous connaissez comme moi les écueils dans la mise en œuvre de solutions aux différents problèmes de santé mentale et de dégradation physique.

Hospitalisations, entrées en maisons de repos et de soins, ... la prise en charge par les unités de soins et d'hébergement se heurte à une réticence palpable face à un public marginalisé, désinséré et cumulant de manière grave et potentiellement dangereuses les pathologies.

Sur ces questions, comme sur celle de la prise en charge des personnes toxicomanes, le Conseil zonal de Sécurité a déjà été interpellé à de nombreuses reprises.

La dernière rencontre du Conseil zonal a d'ailleurs encore abordé ce sujet. Dans le contexte de l'arrêt récent de la Cour constitutionnelle sur la mise en observation des personnes toxicomanes, nous mènerons donc à nouveau une concertation Police / Parquet / corps médical.

Je dirais, Monsieur Tesson, que la Police de manière générale est disponible pour aider à la solution mais qu'elle nous fait remarquer avec justesse les limites de la loi et de la jurisprudence à cet égard.

Sur la toxicomanie en particulier, je voudrais encore rappeler tous les efforts mis en œuvre par la Ville de Liège, qui, avec ses partenaires locaux, est restée quasi seule actrice et porteuse du Plan stratégique drogues concerté, qui relève pourtant presque dans sa totalité de compétences fédérales.

## Concernant l'investissement :

- Plus de 1.500.000 € sont octroyés par la Ville de Liège (PSSP et PCS) aux dispositifs d'aide aux personnes en détresse. Avec le Relais social, ce sont plus 3.000.000 € qui sont consacrés aux publics fragilisés.
- Projet Urbact Roof, Propriétaires solidaires, doublement de la capacité de l'abri de nuit, mise en place d'une approche supracommunale de la question pour limiter « l'attractivité » que génère le développement de services : nous prenons notre part, avec les moyens d'une entité locale, dans un contexte qui dépasse largement les compétences communales, pour pallier aux carences de l'Etat fédéral!